

Procimmo Group SA

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires sont invités le mardi **3 novembre 2026 à 11h00** à participer à l'Assemblée générale extraordinaire de la société Procimmo Group SA. L'Assemblée générale extraordinaire aura lieu dans les bureaux de la société PROCIMMO SA, Rue de Lausanne 64, 1020 Renens.

Veuillez s'il vous plaît prendre note des explications sur la dernière page de cette convocation. Veuillez noter que la représentation à l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires nécessite soit le retour en temps voulu du bulletin de réponse valablement signé au représentant indépendant ou la délivrance d'instructions au représentant indépendant via la plateforme en ligne.

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Approbation du contrat de fusion entre Procimmo Group SA et Vaudoise Real Estate SA

Explication : Le 17 mars 2026, Vaudoise Asset Management SA, actionnaire unique de Vaudoise Real Estate SA, a conclu plusieurs contrats aux termes desquels Vaudoise Asset Management SA a acquis les participations détenues dans Procimmo Group SA par ses actionnaires historiques ainsi que des membres de la direction de Procimmo Group SA. Ces contrats ont été exécutés en date du 1^{er} juillet 2026. Comme annoncé le 18 mars 2026, Vaudoise Asset Management SA entend détenir l'intégralité du capital-actions de Procimmo Group SA et réaliser une fusion avec dédommagement (dite fusion "squeeze-out") en vertu de laquelle les actionnaires minoritaires de Procimmo Group SA recevront un dédommagement de CHF 9.50 plutôt que des actions de la société reprenante.

Vaudoise Asset Management SA détient aujourd'hui 97.67% du capital-actions et des droits de vote de Procimmo Group SA. Il est prévu que Procimmo Group SA fusionne avec Vaudoise Real Estate SA, filiale à 100% de Vaudoise Asset Management SA. En vertu du contrat de fusion et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées à la Section 6 de celui-ci, Vaudoise Real Estate SA (en tant que société reprenante) fusionnera avec Procimmo Group SA (en tant que société transférante) par voie d'absorption, avec effet au moment de l'inscription de la fusion au Registre du commerce du canton de Vaud. A compter de cette date, l'ensemble des actifs et passifs de Procimmo Group SA seront transférés de plein droit à Vaudoise Real Estate SA. Procimmo Group SA cessera alors d'exister et sera radiée du Registre du commerce du canton de Zoug.

Les actionnaires minoritaires de Procimmo Group SA recevront, dans le cadre de la fusion, un dédommagement de CHF 9.50 en lieu et place d'actions de Vaudoise Real Estate SA. Compte tenu des conditions suspensives du contrat de fusion, il est actuellement prévu que le dédommagement intervienne au quatrième trimestre 2026.

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver le contrat de fusion entre Procimmo Group SA et Vaudoise Real Estate SA.

2. Approbation de la décotation des actions de Procimmo Group SA

Explication : Dans la mesure où Procimmo Group SA disparaîtra une fois que la fusion aura pris effet, les actions nominatives de Procimmo Group SA cotées auprès de BX Swiss AG doivent être décotées avec effet au jour de l'inscription de la fusion au Registre du commerce du canton de Vaud.

Proposition : Le Conseil d'administration propose d'approuver la décotation des actions de Procimmo Group SA.

Indications administratives supplémentaires

Documentation relative à la fusion

Les actionnaires peuvent consulter le contrat de fusion, le rapport de fusion, le rapport de révision, les comptes intermédiaires et les comptes annuels et les rapports annuels des trois derniers exercices de Procimmo Group SA sur le site Internet de Procimmo Group SA ainsi qu'au siège de Procimmo Group SA, Gubelstrasse 19, 6300 Zoug, pendant les 30 jours qui précèdent l'Assemblée générale extraordinaire conformément à l'article 16 de la Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine.

Bulletin de réponse

Les actionnaires qui sont inscrits au registre des actions le 26 octobre 2026 avec droits de vote sont invités à participer et à voter à l'Assemblée générale extraordinaire. A partir du 27 octobre 2026 et jusqu'au jour de l'Assemblée générale extraordinaire, aucune inscription au registre des actions ne sera possible.

Tous les actionnaires inscrits avec droits de vote reçoivent avec la présente convocation un bulletin de réponse. Les actionnaires sont priés de remplir et d'envoyer leur bulletin le plus rapidement possible à sharecomm ag, Militärstrasse 3, 6467 Schattdorf.

Utilisation de la plateforme en ligne

Procimmo Group SA met à disposition de ses actionnaires une plateforme en ligne. Sur cette plateforme, les actionnaires inscrits au registre des actions avec droits de vote peuvent donner une procuration et des instructions au représentant indépendant.

Les informations nécessaires à l'accès individuel à la plateforme sont mentionnées sur le bulletin de réponse. Les actionnaires peuvent jusqu'au **30 octobre 2026, 17h** donner une procuration et des instructions au représentant indépendant au travers de la plateforme en ligne.

Zoug, le 1^{er} octobre 2026

Procimmo Group SA

Christoph Borgmann, Président